



RÈGLEMENT CM-2003-90 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 1912 DE L'ANCIENNE VILLE DE BOUCHERVILLE DÉCRÉTANT LES TRAVAUX DE RÉFECTION DE LA PISCINE DU PARC PAUL VI SUR LE LOT P.29-39 DU CADASTRE DU VILLAGE DE BOUCHERVILLE ET PRÉVOYANT UN EMPRUNT DE 330 000 \$ NÉCESSAIRE À CETTE FIN, AFIN D'Y ORDONNER DES TRAVAUX DE RECONSTRUCTION COMPLÈTE DE LA PISCINE ET D'AUGMENTER LE MONTANT DE L'EMPRUNT D'UNE SOMME DE 169 100 \$, PORTANT LE TOTAL DE L'EMPRUNT À 499 100 \$

LE CONSEIL MUNICIPAL DÉCRÈTE CE QUI SUIT :

1. Le titre du *Règlement 1912 décrétant les travaux de réfection de la piscine du parc Paul VI sur le lot P.29-39 du cadastre du village de Boucherville et prévoyant un emprunt de 330 000 \$ nécessaire à cette fin* adopté par l'ancienne Ville de Boucherville est modifié comme suit :

- 1° par le remplacement du mot "réfection" par le mot "reconstruction";
- 2° par le remplacement du montant "330 000 \$" par le montant "499 100 \$".

2. L'article 1 de ce règlement est remplacé par le suivant :

"1. Le conseil municipal ordonne des travaux de reconstruction de la piscine du parc Paul VI étant sur le lot P.29-39 du cadastre du village de Boucherville, le tout, selon l'estimation préparée par la Direction des approvisionnements, des bâtiments et des équipements en février 2003, laquelle estimation est jointe au présent règlement comme annexe "I". "

3. L'article 1.1 de ce règlement est modifié par la suppression, à la fin de la 1^{ère} ligne et au début de la 2^{ème} ligne, des mots "de Boucherville".

4. L'article 2 de ce règlement est remplacé par le suivant :

"2. Le conseil municipal autorise une dépense totalisant 499 100 \$ incluant les frais de financement et les honoraires professionnels pour les travaux mentionnés à l'article 1."

5. L'article 3 de ce règlement est remplacé par le suivant :

"3. Aux fins de l'article 1, la Ville est autorisée à emprunter et à émettre des obligations au montant total de 499 100 \$ par émission d'obligations."

6. L'article 9 de ce règlement est modifié par le remplacement, dans la quatrième ligne, des mots "la Ville" par les mots "l'arrondissement de Boucherville".

7. Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Le greffier,

La présidente du conseil,

Daniel Carrier

Marie-Lise Sauvé

Avis de motion : CM-021119-9.18
Adoption : CM-030218-13.2
Entrée en vigueur : 2003-05-03

03-01-29

**PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE LONGUEUIL**

Règlement CM-2003-90

***Reconstruction de la piscine du Parc Paul VI
dans l'arrondissement de Boucherville***

Annexe I

Description et estimation

Document préparé par
la Direction des approvisionnements, des bâtiments et des
équipements

Février 2003

1.0 COÛTS DIRECTS

1.1 Travaux accordés à contrat (taxes exclues)

1.1.1	Démolition du bassin, de la promenade et des bâtiments techniques	15 000 \$
1.1.2	Préparation du sol pour nouveau bassin	5 000 \$
1.1.3	Nouveau bassin en béton projeté c/a coffrage et finition	118 000 \$
1.1.4	Tuyauterie de filtration du bassin	10 000 \$
1.1.5	Deux filtres à sable c/a pompes, soupapes, clapets, et accessoires	25 000 \$
1.1.6	Système de chloration automatique	7 000 \$
1.1.7	Écumoire, retour d'eau, drain de fond, vacuum et accessoires	5 000 \$
1.1.8	Adduction d'eau du bassin	1 500 \$
1.1.9	Nouveau raccordement au service publique	10 000 \$
1.1.10	Peinture du bassin	5 000 \$
1.1.11	Nouvelle promenade fini granulé en béton	20 000 \$
1.1.12	Nouveau bâtiment	103 500 \$
1.1.13	Nouvelle entrée électrique	3 000 \$
1.1.14	Aménagement stationnement	15 000 \$
1.1.15	Travaux divers	15 000 \$

Sous-total (travaux accordés à contrats – taxes exclues).....**358 000 \$**

Contingences**10 000 \$**

Sous-total**368 000 \$**

2.0 FRAIS INCIDENTS**2.1 Honoraires professionnels**

2.1.1	Architecte	6 000 \$
2.1.2	Ingénierie et aménagement	27 000 \$
2.1.3	Laboratoire	5 000 \$
2.1.4	Frais notariés	5 000 \$
Sous-total 2.1		43 000 \$
Sous total 1.1 et 2.1		411 000 \$
Taxe sur les produits et services (7%).....		28 770 \$
Sous-total.....		439 770 \$
Taxe de vente québécoises (7,5%)		32 983 \$
Sous-total.....		472 753 \$
Ristourne TPS (59,19 de 7%).....		(16 439 \$)
Sous-total		456 314 \$

RÉSUMÉ DES COÛTS DIRECTS ET DE FRAIS INCIDENTS

1.0 COÛTS DIRECTS

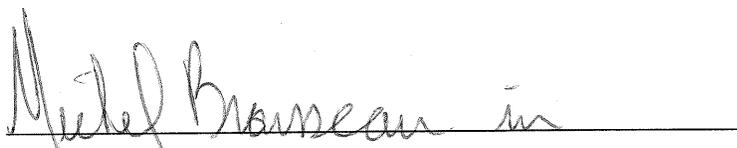
1.1	Travaux accordés à contrat _____	368 000 \$
1.2	Travaux réalisés en régie _____	nil
1.3	Autres _____	nil
1.4	Taxes nettes sur les coûts directs _____	40 573 \$
1.5	Total des coûts directs _____	408 573 \$

2.0 FRAIS INCIDENTS

2.1	Honoraires professionnelles _____	43 000 \$
2.2	Frais de financement _____	36 786 \$
2.3	Autres _____	nil
2.4	Taxes nettes sur les frais incidents _____	4 741 \$
2.5	Total des frais incidents _____	84 527 \$

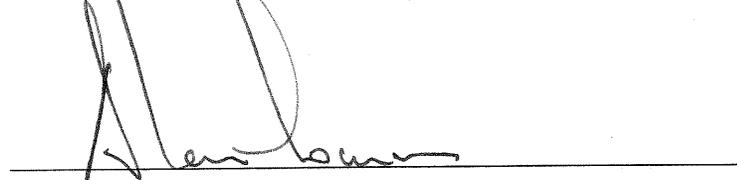
Total (1.5 et 2.5) _____ 493 100 \$

Document préparé par :



Michel Brousseau, ing.
Chef du Service des bâtiments

Document approuvé par :



Alain Cousson, ing., M.A., M.B.A.
Directeur - ABÉ

**PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE LONGUEUIL**

Règlement CM-2003-90

***Reconstruction de la piscine du Parc Paul VI
dans l'arrondissement de Boucherville***

Annexe II

Sommes engagées avant l'adoption de règlements

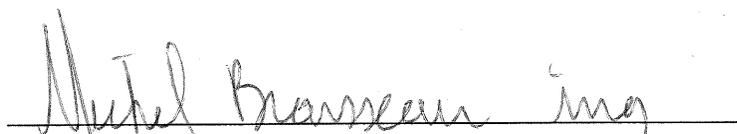
Document préparé par
la Direction des approvisionnements, des bâtiments et des
équipements

Février 2003

1.0 Sommes engagées avant adoption de règlements**1.1 Honoraires professionnels**

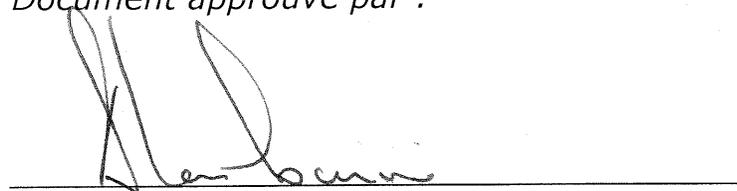
1.1.1	Frais notariés _____	5 000 \$
1.1.2	Architecte _____	6 000 \$
1.1.3	Ingénierie _____	25 000 \$
	Sous-total 1.1 _____	36 000 \$
	Taxe sur les produits et services (7%) _____	2 520 \$
	Sous-total	38 520 \$
	Taxe de vente québécoise (7,5 %)	2 889 \$
	Sous-total	41 409 \$
	Ristourne TPS (57,19 % de 7 %).....	(1 440 \$)
	Total	39 969 \$

Document préparé par :



Michel Brousseau, ing.
 Chef du Service des bâtiments

Document approuvé par :



Alain Cousson, ing., M.A., M.B.A.
 Directeur - ABÉ